



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2014

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 8 octobre 2014 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2014-10-128

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 8 octobre 2014 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

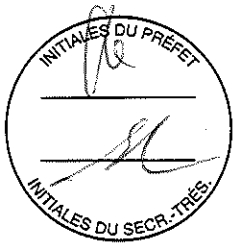
2014-10-129

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2014
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 8 octobre 2014
 - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 18 septembre au 8 octobre 2014
 - 4.3. Dépôt – Rapport d'activités du directeur général – septembre 2014
 - 4.4. Dépôt – Rapport trimestriel des états financiers de la MRC
 - 4.5. Résolution – Devancer la séance du 26 novembre 2014 au 12 novembre 2014 et reporter la séance du 10 décembre 2014 au 18 décembre 2014
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

5.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
- Blainville 1418-70

6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-130

**OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
17 septembre 2014**

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 17 septembre 2014, soit et est adopté tel qu'il a été modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 8 octobre 2014

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 8 octobre 2014 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2014-10-131

**OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 18 septembre au
8 octobre 2014**

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 18 septembre au 8 octobre 2014 inclusivement, répartis comme suit : 18 819.41 \$ payés et 42 661.91 \$ à payer pour un grand total de 61 481.32 \$ soient et sont approuvés.

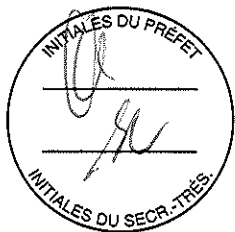
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**OBJET: Dépôt du rapport d'activités du directeur-général – septembre
2014**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de septembre 2014 du Directeur général et Secrétaire-trésorier.

OBJET: Dépôt des états financiers trimestriels

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et dépose, pour information aux membres du conseil, les états financiers trimestriels du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2014-10-132

**OBJET: Devancer la séance du 26 novembre 2014 au 12 novembre 2014 et
reporter la séance du 10 décembre 2014 au 18 décembre 2014**

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE la séance ordinaire de la MRC de Thérèse-De Blainville qui devait avoir lieu le mercredi 26 novembre 2014 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Lorraine, est devancée au mercredi le 12 novembre 2014 à 19h45 et se tiendra à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Blainville, sise au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, Québec, J7C 3S9.

QUE la séance ordinaire de la MRC de Thérèse-De Blainville qui devait avoir lieu le mercredi 10 décembre 2014 à 9h00 à l'Hôtel de Ville de Lorraine, est reportée au jeudi le 18 décembre 2014 à 9h00 à l'Hôtel de Ville de Lorraine.

QUE le secrétaire-trésorier donne un avis public de ces modifications à l'agenda des séances du conseil conformément aux articles 148.0.1 et 433 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-133

**OBJET: Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de
Blainville**

ATTENDU que la Municipalité de Blainville a présenté une demande d'amendement à sa réglementation d'urbanisme, soit le règlement: Blainville: 1418-70; pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

**Blainville
1418-70**

ZONAGE : Règlement a pour but de modifier le Règlement de zonage 1418 de façon à :

- **MODIFIER** les dispositions relatives à l'entreposage et au remisage de véhicule récréatif;
- **MODIFIER** l'article 105 par le remplacement au 2^e alinéa, de « 4,5 mètres » par « 3 mètres ».

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Conseiller Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Blainville, soit le règlement: Blainville: 1418-70 soit et est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

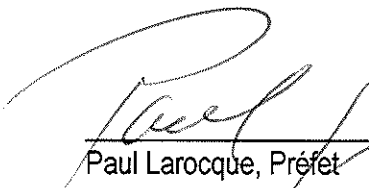
2014-10-134

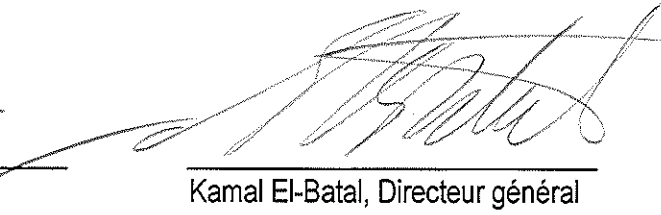
OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 10 :30 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Paul Larocque, Préfet


Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

8 octobre 2014

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2014-10-128 à 2014-10-134 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 8 octobre 2014.

Émis le 8 octobre 2014 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.


Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier